

**Table des matières :**

1. **Edito**
2. **Activités en forêt**
3. **Approbation des chapitres « Urbanisation » et « Mobilités » du Plan Directeur Cantonal par le Conseil fédéral – Quelles incidences pour notre commune ?**
4. **Les écoles**
5. **Sapins de Noël**
6. **Voirie communale**
7. **Permis de construire**
8. **Pâturages**
9. **Conclusion**

Edito

Cher-ère-s citoyen-ne-s de Montfaucon,

C'est une version allégée de l'Infos communes que nous vous présentons en cette fin d'année 2019. La charge de travail imposante, tant au niveau du Conseil que de l'administration, nous a incité à réduire la voilure de cette édition. La mise en place du nouveau système comptable, les élections de cet automne et les nombreux dossiers en cours ont en effet fortement animé ce début d'automne. Nous vous souhaitons cependant une bonne lecture de ces nouvelles qui nous permettent de vous tenir informé de différents sujets et dossiers actuels.

L'année 2019 marque un tournant pour les autorités et les affaires communales. Le changement programmé et annoncé en avril dernier s'est concrétisé par l'arrivée de M. Ronald Villiger au Conseil communal. Nous lui adressons toutes nos félicitations pour son élection. Nous sommes heureux de l'accueillir à la table communale et nous le remercions d'ores et déjà pour son engagement. Il remplace ainsi M. José Noirjean, à qui nous réitérons encore nos plus vifs remerciements.

En 2009, le Maire M. Claude Schaffter et le Conseil communal avaient mené avec succès un important et épineux dossier : la réorganisation complète des structures et des procédures de travail du ménage communal. L'état précaire des finances et le besoin de retrouver un équilibre justifiaient cette démarche. Dix ans après, cet équilibre est à nouveau menacé par une pression toujours plus forte due à de nouveaux et profonds changements. La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), la modification de la législation dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises (RFFA), le dossier pas encore abouti de la réforme de la

péréquation et des tâches (RPT-JU) et l'introduction du nouveau système comptable (MCH2) sont autant d'éléments qui vont profondément changer la donne. Il est certain que le défi est imposant, mais les membres du Conseil communal s'engageront avec vigueur et fermeté dans la recherche de solutions.

En cette fin d'année, nous adressons un message particulier aux nouveaux habitants de notre commune. Nous espérons vivement qu'ils trouveront à Montfaucon un cadre de vie agréable qui puisse apporter tout l'équilibre, le plaisir et le bonheur que chacun-e mérite. Ce message nous l'adressons également et bien entendu à tous les citoyen-ne-s de notre commune.

Nous vous souhaitons toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année.

Vincent Hennin, Maire

**Activités en forêt**

Suite aux phénomènes consécutifs de sécheresses et la grande attaque de bostryches des 2 dernières années, les arbres dépérissant sont ou deviennent secs et donc cassants, augmentant le risque de chute de branches.

C'est pourquoi, nous appelons à la prudence lors d'activités en forêts et pâturages boisés, en particulier lors de vent.

Nous rappelons que la forêt est un milieu dangereux où branches et pierres peuvent choir à tout moment de manière naturelle et que la personne se rendant en forêt s'y rend à ses propres risques et périls. Nous faisons appel au bon sens et à la prudence de chacun.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un bel automne.

Katia Belser, Conseillère communale





Approbation des chapitres « Urbanisations » et « Mobilités » du Plan Directeur Cantonal par le Conseil fédéral – Quelles incidences pour notre commune ?

Comme vous l'avez peut-être lu dans la presse en mai dernier, le Conseil fédéral a approuvé 2 chapitres importants de notre Plan Directeur Cantonal (PLDC). Pour rappel, le PLDC et ses fiches servent à donner les grandes lignes du développement de notre territoire, qu'il soit cantonal ou communal. La mise à jour de celui-ci a été induite par l'entrée en vigueur au niveau fédéral de la nouvelle LAT (Loi sur l'aménagement du territoire) en 2014. Durant les années de transitions le développement du territoire a déjà été limité.

Montfaucon – village au sens du PLDC

Les communes jurassiennes sont divisées en 3 types de localités. Les pôles régionaux, les pôles industriels et les villages. Montfaucon est un village dont le principal objectif est le maintien de la population actuelle.

Extrait de la fiche U.01 du PLDC (<https://www.jura.ch/DEN/SDT/Plan-directeur-cantonal.html>) :

Dans les villages, l'objectif est le maintien de la population existante. Le maintien de l'attractivité des villages est favorisé par le soutien aux commerces et services à la population et l'amélioration qualitative de l'urbanisation, notamment en encourageant la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens et l'utilisation judicieuse des surfaces libres situées au milieu du tissu bâti.

Surdimensionnement des zones à bâtir

Selon le PLDC, les zones à bâtir jurassiennes sont surdimensionnées de 230 ha. Ces zones devront être redimensionnées dans les prochaines révisions de PAL (Plan d'Aménagement Local) par les communes.

Certaines communes, principalement en Ajoie, ont déjà dû prendre des dispositions en mettant des surfaces en zones réservées, zones à bâtir qui seront certainement restituées à la zone agricole au moment de la révision des PAL. Dans le même objectif, certaines communes jurassiennes (Courtételle et Develier par exemple) se sont vu refuser leur révision de PAL en raison du surdimensionnement de leur nouvelle zone à bâtir.

Les zones agricoles sont régies par l'article 24 de la LAT, ce qui limite l'extension des bâtiments et la création de nouveaux appartements dans les volumes vides existants des bâtiments non agricoles. Ceci n'empêche pas la rénovation des habitations existantes. Les bâtiments agricoles sont aussi régis par d'autres lois.

A noter que les zones industrielles sont traitées différemment par la mise en place de zone AIC (zone d'activité d'intérêt cantonal), 2 pour notre district.

Densification – extension de la zone à bâtir

Il ressort des éléments du PLDC qu'une certaine densité de population est nécessaire dans les zones à bâtir de type Centre, Mixte et Habitation. La densité minimale varie selon, par exemple la situation de la commune, sa desserte en transports publics, ses commerces, Pour Montfaucon, il manque quelques dizaines d'habitants dans la zone à bâtir, ce qui rend impossible la création de nouvelle zone à bâtir.

Mais quelles sont les possibilités pour loger ces nouveaux habitants s'il n'y a pas de nouvelle zone ?

- La construction de maison sur les 5 parcelles libres situées au village (1 communale, 4 privées).
- La construction d'habitat collectif sur 1 parcelle communale soumis à l'approbation des ayants droit.
- La construction de bâtiments situés en zone mixte au Prépétitjean.
- La rénovation d'appartements existants jugés inhabitables en l'état ou qui ne trouvent preneur.
- La création de nouveaux appartements dans des surfaces inoccupées de bâtiments existants (par ex. grange et combles).
- La construction d'extension pour les bâtiments existants afin de créer de nouveaux appartements.

Afin de recenser au mieux les différentes possibilités, vos autorités communales ont participé au programme RAUM+ (www.raumplus.ethz.ch) mis sur pied par la Confédération et l'école polytechnique fédérale de Zürich. Les conclusions de cette étude seront connues dans les prochaines semaines. Elles ne pourront toutefois pas être mises sur pied avant la révision de notre PAL.

Tous les effets cités ci-dessus sont la conséquence de l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT, acceptée par le peuple suisse en mars 2013. Celle-ci tend par exemple à limiter l'extension des zones à bâtir sur la zone agricole.



En conclusion, les autorités communales sont persuadées qu'il existe de beaux projets à réaliser dans notre commune. Mais ceux-ci seront moins conventionnels que par le passé. Le temps de la maison familiale individuelle avec 1000 m2 de terrain est révolu ! pour tous les citoyens suisses.

Vos autorités tiennent à offrir des possibilités de logements aux personnes intéressées, c'est pour cela qu'elles poursuivent le travail de recherche de solutions et sont à votre disposition pour discuter de vos différents projets.

Elles tiennent à saluer les projets en cours ou qui ont vu le jour et qui permettent de densifier le centre de notre village en accueillant de nouveaux habitants dans des logements modernes.

Mélina Brulhart, Conseillère communale



Les écoles

On parle dans le monde entier du réchauffement climatique qui est un des plus grands problèmes à l'heure actuelle, je dirais même « le plus grand », on parle aussi du climat hostile entre certains pays et chefs d'états, tout cela n'est malheureusement pas très réjouissant...

Pour ma part, j'ai envie de vous parler du climat que nous avons dans notre cercle scolaire Franches-Montagnes EST formé depuis la rentrée des classes en août 2018. Eh bien, la température est au beau fixe, la collaboration entre enseignants, commission d'école et autorités communales se passe à merveille.

Pour cimenter cette union, un pique-nique réunissant parents, élèves et enseignants a été organisé le 4 juillet, dernier jour de l'année scolaire 2018-2019. Durant cette journée qui a rassemblé plus de 200 personnes sur le parvis du complexe scolaire de Montfaucon, des ateliers de bricolage, de cuisine, de théâtre ont été organisés et appréciés de tous.



“Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite.”

Rappelez-vous mes propos publiés dans l'Infos communes de décembre 2017, je disais ceci :

- Le multi-degrés, suivi de près par la haute école pédagogique (HEP-BEJUNE), ne sera donné que dans les classes du Bémont et des Enfers avec une période transitoire d'essai de 2 ans. Au terme de ceux-ci, un état de situation sera établi et une décision définitive sera alors prise pour le maintien ou non du multi-degrés.

Bonne nouvelle, la décision du Gouvernement jurassien est tombée, celui-ci a accepté le maintien du multi-degrés. Une modification a donc été faite dans la loi scolaire (Ordonnance scolaire) dont je vous communique ci-dessous la nouvelle teneur :

« Article 218 »

- 1 Le cercle scolaire d'école primaire comporte au minimum quatre classes, soit une classe par demi-cycle.
- 2 Le Département autorise des dérogations pour de justes motifs, en particulier afin de permettre la création de classes à degrés multiples.
- 3 Une classe à degrés multiples s'entend comme une classe comprenant des élèves de plus de deux degrés différents. »

Je suis satisfaite de cette modification et souhaite encore plein succès et bonne complicité à notre cercle scolaire Franches-Montagnes EST.

Je profite de ces quelques lignes pour vous remercier de votre confiance et vous souhaiter d'heureuses fêtes de fin d'année.

Pierrette Aubry, Conseillère communale

Sapins de Noël

Nous avons remarqué que de moins en moins de personnes utilisent le service de la commune pour l'achat de leur sapin de Noël.



De ce fait, le Conseil communal a décidé de ne plus proposer cette offre à la population et n'organisera donc plus la vente des sapins de Noël.

Je profite aussi pour rappeler aux habitants que la coupe sauvage de sapins en forêt communale ou de tiers, n'est pas autorisée.

Je vous souhaite déjà de beaux préparatifs pour la période de l'avent. Cordialement.

Katia Belser, Conseillère communale



Voirie communale

Comme les années précédentes, des travaux d'entretien de la route des Montbovats ont été effectués fin octobre. Un nouveau tapis de goudron recyclé a été posé. Ce procédé est une alternative à prix équivalant au gravillonnage. Les résultats sont de meilleur qualité et à meilleur terme.

Des mesures de trafic ont été effectuées entre le 7 et le 13 mai dernier sur la route du Prépétitjean à hauteur de l'école. Nous constatons qu'il y a une forte circulation sur ce tronçon. Cela représente une moyenne journalière de 660 véhicules. Nous constatons fort malheureusement qu'un nombre important d'usagers ne respectent pas la vitesse maximale de 30 km/h.

A la rentrée scolaire, nous avons installé un « radar sympa » afin de sensibiliser les utilisateurs de cette route. Des statistiques fournies par cet appareil montrent que la vitesse moyenne se situe à 30 km/h durant cette période. Elle montre également des vitesses maximales trop élevées.

Nous rappelons toujours de veiller à la sécurité de chacun sur ce tronçon comme dans toutes les rues du village. Veillez à respecter le code de la route, soyez attentifs. Piétons, pensez à être visibles particulièrement durant la saison hivernale qui débute. Des mesures plus sévères pourront être envisagées si la situation ne s'améliore pas.

La saison du chasse-neige va bientôt débuter. Pensez donc à tailler vos haies et arbres en bordure de routes afin de faciliter les travaux de déneigement.

Je vous remercie pour votre importante collaboration et vous souhaite d'ores et une joyeuse période de l'avent et de belles fêtes de fin d'année.

Loïc Sprunger, Conseiller communal

Permis de construire

Les dossiers suivants ont été traités par le Conseil communal :

1. Trolliet Serge
- Reconstruction de la véranda de l'entrée.
2. Villiger Silvio
- Démolition du bâtiment existant et construction d'une maison familiale.
3. Neyerlin Mario – Viehweger Ingula
- Remplacement et installation d'un chauffage à mazout.

4. Dubied Lina
- Installation d'une ancienne roulotte de cirque.
5. Chenal Stève
- Prolongement et fermeture du couvert de la terrasse.
6. Crespo Cyrille
- Pose de panneaux photovoltaïques.
7. Schöpfer Andres
- Pose de panneaux photovoltaïques.
8. Charmillot Pierre-André
- Pose de panneaux photovoltaïques.
9. Amstutz Peter
- Réfection du chemin d'accès à la ferme.
10. Grossenbacher Félicie
- Transformations du bâtiment n° 118.
11. Brülhart Melina
- Transformations du bâtiment n° 135A.
12. Schaffner Richard
- Transformations du bâtiment n° 30.

Pâturages



La saison d'estivage arrive lentement à ses fins. Jusqu'à mi-novembre et tant que le bétail est encore au pâturage, les portails doivent impérativement être refermés.

Même à la fin de l'estivage, nous vous remercions tout de même de ne pas laisser vos déchets dans les pâturages et de ramasser les besoins de vos chiens.

La commission des pâturages et les ayants droit vous remercient cordialement pour la collaboration.

Pour ma part, je vous remercie aussi pour le bon déroulement et le respect entre habitants et ayants droit et vous souhaite une belle fin d'année.

Katia Belser, Conseillère communale

Conclusion

Le Conseil communal espère que vous avez pris du plaisir à lire la présente édition du journal « Infos communes ». Il vous remercie de votre bienveillance et vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour un prochain numéro.

**Bonnes Fêtes de fin d'année et
meilleurs vœux pour 2020.**